



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prise en charge du covid long pédiatrique : urgence d'un parcours structuré

Question écrite n° 14303

Texte de la question

Mme Tiffany Joncour attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les graves insuffisances constatées dans la prise en charge des enfants atteints de formes prolongées du covid-19, communément désignées sous le terme de « covid long pédiatrique ». Alors même que cette pathologie fait désormais l'objet d'une reconnaissance croissante par les autorités sanitaires internationales, sa traduction concrète dans les politiques publiques françaises demeure particulièrement lacunaire, en particulier s'agissant des mineurs. De nombreuses familles signalent une errance médicale persistante, un défaut de reconnaissance des symptômes ainsi qu'une absence quasi totale de structures spécialisées en mesure d'assurer un diagnostic fiable et un suivi adapté. Cette situation engendre des conséquences humaines particulièrement lourdes. De nombreux enfants se trouvent confrontés à des interruptions prolongées de leur scolarité, à un isolement social marqué, ainsi qu'à une dégradation progressive de leur état de santé en raison de prises en charge inadaptées ou tardives. Par ailleurs, les familles sont souvent contraintes de réorganiser profondément leur quotidien, allant jusqu'à interrompre leur activité professionnelle, ce qui accentue leur fragilité économique et sociale. En outre, les dispositifs annoncés dans le cadre de la stratégie nationale relative au covid long apparaissent, dans les faits, largement inopérants pour les enfants. Les cellules de coordination sont difficilement accessibles, les professionnels de santé insuffisamment formés à ces formes pédiatriques et aucun parcours de soins spécifiquement structuré pour les mineurs ne semble aujourd'hui pleinement opérationnel sur l'ensemble du territoire. Dans ce contexte, Mme la députée interroge Mme la ministre sur les mesures concrètes qu'elle entend mettre en œuvre afin de garantir une prise en charge effective, coordonnée et adaptée des enfants atteints de covid long. Elle souhaite notamment savoir si le Gouvernement entend reconnaître pleinement le covid long pédiatrique comme une pathologie nécessitant une organisation spécifique des soins, quelles mesures sont envisagées pour structurer un parcours de soins dédié aux mineurs, incluant la création ou la labellisation de centres spécialisés, comment il compte renforcer la formation des professionnels de santé sur cette pathologie encore insuffisamment connue et enfin quelles dispositions seront prises pour accompagner les familles concernées, notamment en matière de continuité scolaire et de soutien social. Elle l'interroge également sur le calendrier précis de mise en œuvre de ces mesures, afin de répondre à une situation sanitaire et humaine qui appelle désormais des réponses rapides et concrètes.

Données clés

Auteur : [Mme Tiffany Joncour](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14303

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2026](#), page 3059